

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTRÉAL

SOMMAIRE

I Au prône, offices de l'église, titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Nominations ecclésiastiques — IV Exercices du mois d'octobre : Liturgie. — V Sœurs de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur : cérémonie de vêtue et de profession. — VI Société d'une messe. — VII Le patron des sténographes. — VIII Variétés.

AU PRONE

Le dimanche, 29 septembre

On annonce :

Les exercices du mois d'octobre (1);

La fête du Saint-Rosaire;

Dans le diocèse de Montréal, la collecte pour les hôpitaux; dans le diocèse de Joliette, pour les séminaristes.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 29 septembre

Fête de S. MICHEL, double de 2e cl.; mém. du 18e dim. après la Pent.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vèpres, mém. de saint Jérôme et du dim.

(1) La récitation publique ou privée du rosaire pendant le mois d'octobre donne droit aux indulgences suivantes :

1o Une indulgence *partielle* de 7 ans et 7 quarantaines pour l'exercice quotidien du mois.

2o Deux indulgences *plénières*: a) pour ceux qui, le jour de la fête du Rosaire et chacun des sept jours suivants (du dimanche au dimanche inclusivement) auront récité au moins la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant ces huit jours, ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique; b) pour ceux qui, à partir du dimanche qui suit la fête du Rosaire, jusqu'à la fin du mois, auront au moins pendant dix jours récité la troisième partie du rosaire, pourvu que pendant cette deuxième partie du mois ils se confessent, communient et prient aux intentions du pape pendant une visite d'église ou de chapelle publique. (*Raccolta*, n. 195.)

3o On gagne en outre les indulgences de 300 jours pour les litanies de la sainte Vierge et de 7 ans et 7 quarantaines pour la prière à saint Joseph. (*Raccolta*, n. 139 et 228).

Ces diverses indulgences sont distinctes de celles de la Confrérie du Saint-Rosaire.